Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 34

Artikel: Le chien d'un avocat
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186519

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix-neuvième année. N° 34 Samedi 20 Août 1881

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : un an . . . . 4 fr. —
six mois. . . 2 fr. 50
Étranger : un an . . 6 fr. 60

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cent.

Fantaisies parisiennes.

Les mésaventures d'un aveugle.

Voici une petite histoire qui amusera peut-être quelques instants les lecteurs du *Conteur*.

Il était une fois un aveugle — vous voyez que cela sort déjà de l'ordinaire — qui avait embrassé cette profession, loué une épinette, un caniche, et s'était mis à moudre des polkas avec sérénité.

Un jour donc qu'il descendait une ruelle étroite et déserte, sa canne, en tâtonnant, se heurta avec un bruit sec contre une autre canne qui venait en sens inverse. Il s'arrêta pour laisser passer le propriétaire de ce bâton intempestif, tout en maugréant; mais celui-ci semblait en faire autant, et pendant une minute les deux cannes continuèrent à s'entrechoquer à petits coups. Puis, deux voix irritées dirent ensemble : « Passez votre chemin, imbécile ! Ne voyez-vous pas que je suis aveugle ? »

C'était en effet deux aveugles. Malheureusement, ni l'un ni l'autre ne croyait avoir affaire à un confrère et chacun d'eux s'imaginait être en face d'un blagueur de la nouvelle école. Le duo recommença :

— Veux-tu bien te ranger, idiot ! Il n'y a donc pas un sergent de ville par ici ? Non ! Eh bien ! attrape !

Et les coups de canne de pleuvoir dru comme grêle. — Les deux adversaires se prennent au collet. Pendant ce temps leurs caniches se placent à l'écart de peur des éclaboussures. Le guide fidèle du premier a même remarqué que celui de l'autre aveugle est une *toutoute*.

Les combattants, après s'être bousculés, ont fini par se lâcher. Ils frappent encore quelques coups dans le vide ; puis harassés, ils s'accotent, dos à dos et frottent l'un contre l'autre leurs échines endolories.

Ils se retournent alors d'un air aimable, chacun croyant à l'intervention d'un autre passant, et le duo continue :

« Merci, Monsieur, vous êtes bien bon ! Conçoit-on l'insolence de ce Monsieur qui ne voulait pas se ranger. Il a reçu une bonne leçon. Azor ! ici, tout de suite. »

Le chien ne répond pas, et mon aveugle, qui vient de reconnaître son adversaire, est bleu de rage : « Où est mon chien ? voulez-vous lâcher mon chien ? »

Et v'lan ! l'aveugle n° 1 tombe sur son ennemi qui le coiffe de son épinette défoncée dans la bagarre.

La force publique intervient et emmène les héros de cette scène chez le commissaire qui fit de louables efforts pour comprendre leurs explications. Il renvoya les deux aveugles et déclara dans son rapport que « la politique était étrangère à l'évènement. »

Mon aveugle ayant eu son instrument brisé dans la bagarre, en a fait adapter la manivelle à une vieille chaufferette qu'il tient sur ses genoux. Cette boîte silencieuse joint l'utile à l'agréable : l'hiver elle lui chauffe les mains ; l'été il y met ses provisions de bouche. — En toute saison, il tourne la manivelle avec conviction. Comme il passe tout le temps des voitures qui font un vacarme épouvantable, on ne s'aperçoit pas du truc, et il fait d'excellentes recettes.

Paris, 16 août 1881. Léon BOHREN.

Le chien d'un avocat.

Il n'est guère possible d'avoir un chien sans qu'il vous en coûte quelque désagrément; tantôt c'est un coup de dents dans le molet d'un passant, tantôt un larcin du genre de celui qui fait l'objet de cette anecdote, déjà ancienne, il est vrai, mais toujours charmante.

César se promenait dans les rues de Lausanne avec la tête haute, l'œil plein de ruse, la queue agaçante; tout, dans son allure enjouée respirait le sans-gêne, l'indépendance d'un quadrupède élevé dans l'atmosphère d'une étude dont la clientèle est assurée et les tarifs généreux.

César attendait son maître qui plaidait ce jour-là devant le tribunal, où il s'efforçait de blanchir un nègre de la plus belle eau.

Pour tuer le temps, César s'arrêta devant les vitrines d'une marchande de volailles, se demandant s'il ne pourrait pas s'accorder la fantaisie d'un poulet. Un chien de son caractère ne discute pas longtemps; pendant que Mme C. passait dans l'arrière-boutique, le garnement happait une des plus belles pièces de volaille, dont le bec, au bout duquel perlait encore une goutte de sang, se balançait au bord de la table de marbre.

Le lendemain matin, la marchande de volailles allait respectueusement présenter sa plainte au maître du ravisseur, tout en lui réclamant une juste indemnité.

Mais comme la femme à la fâcheuse habitude de trop parler, au lieu de se borner à exposer simplement le fait en quelques mots, elle crut devoir discuter... « Car je crois être dans mon droit, n'est-ce pas, monsieur l'avocat, ajouta-t-elle, la loi prévoit la chose, je pense...

— Certainement, interrompt l'homme de loi, nous allons du reste voir cela.

Et saisissant un volume dans sa bibliothèque, il le feuilleta, lut de nombreux articles et les commenta en citant les concordances avec le code français. Cela dura un quart d'heure au moins, pendant lequel la dame, heureuse d'avoir la loi pour elle, inclinait de temps en temps la tête en signe d'assentiment.

Puis, certain que sa cliente était suffisamment éclairée — car Mme C... était devenue une cliente sans le vouloir — l'avocat lui demanda le prix de l'objet enlevé.

— C'était un superbe poulet, dit-elle, tout frais, et je crois être bien raisonnable en vous le comptant à 5 francs.

— Je ne conteste rien, madame, et j'ai tout lieu de croire que vous n'en exagérez pas le prix; soyez persuadée que, de mon côté, je vous arrangerai au mieux. Nous allons donc régler... Voyons... dix francs pour la consultation..., cinq francs pour le poulet..., vous me redevez ainsi cinq francs et nous serons quittes.

Nous ne connaissons pas les réflexions que cette singulière transaction suscita dans l'esprit de la marchande de volailles, tout ce que nous savons c'est qu'elle ne l'oublia jamais et qu'à son lit de mort, donnant à son fils ses dernières exhortations, elle lui dit : « Ecoute, mon enfant, apprends à faire quelquefois le poing dans ta poche et garde-toi des procès ! »

Un de nos abonnés de Genève nous signale ce tour habile dont un de ses amis vient d'être dupe de la part d'une rouée, fort jolie il est vrai, que diverses circonstances et un nom précédé d'une particule ont placée au milieu du grand monde, malgré son état de fortune plus ou moins illusoire.

Chaque fois qu'un adorateur nouveau se présente (et le centre où elle vit lui permet de n'accueillir que les soupirs des gens riches), elle feint, au beau milieu d'une visite, d'avoir une affaire qui l'appelle dehors. Le galant semble désappointé; — on lui permet d'accompagner; il est ravi! on monte en voiture.

« — Chez mon banquier, M. *en tel!* » — dit la dame au cocher.

On part. « — J'ai, dit-elle, négligemment, — un effet à escompter... C'est vous qui avez voulu être le spectateur de ces choses de ménage... Il s'agit de 5,000 francs (ou 10, ou 20... selon la fortune et l'empressement de l'accompagnateur), une somme qu'on me doit, et dont je me trouve avoir absolument besoin aujourd'hui pour obliger une amie. »

On arrête à la porte du banquier; elle prend le bras du cavalier, ce qui oblige celui-ci à monter, lorsqu'il croyait peut-être rester dans la voiture. L'effet est présenté... Le caissier examine et dit:

« — Mon Dieu, madame... je serais tout disposé à vous verser la somme... mais nous ne pouvons présenter en banque que du papier portant trois signatures... et ici il n'y en a que deux!

« — Ah! — s'écrie la dame, d'un petit air détaché, — c'est fâcheux... il faudra revenir... Eh mais, j'y pense... cher monsieur, puisque vous vous trouvez là... «

Et ce disant, elle présente le billet au galant qui s'appuyait précisément contre la petite table où se trouvent les plumes pour les acquits des allants et venants. Soit élan spontané, soit violence du savoir-vivre, il répond:

« — Comment donc, madame!... mais enchanté ! »

Et il signe...

La dame touche. A l'échéance, il se trouve que les deux premières signatures ne valent rien, — et le monsieur paye!

La pipa à Bretson.

Bretson étâi on pipatson dè la metsance. Dza dévant d'étrè frou dè l'écoula, tandi que fasâi lo bovâiron, sè fasâi, coumeint font ti, onna pipa ein crouilleint on tronc dè tchou et avoué on fétu ein brantse dè noyî, iô on doutavé la miola avoué on âolhie à brotsi, tourdzivè que dedein dâi folhies chetsès. On iadzo valet, lo chetse-moqua et lo Grièchebaque reimpliaciront tot cein.

A n'on bounan, sa schèra qu'étâi à maitrè pè Berna, lâi einvouyà 'na balla pipa dâo Gouguichebergue et vo pâodè crairè se l'étâi fiai dè la torailli ein alleint djuï âi gueliès la demeindze la véprâo et ein alleint bâirè quartet lo né.

Bretson avâi fé cognessance à 'na danse, de 'na gaupa qu'on lâi desâi Cathrine, et ma fâi vo sédè bin coumeint font lè dzouvenès dzeins : cein preind fû coumeint dâo supro et cein vint amoeirâo po rein. L'est veré que soveint cein ne tint pas; mâ paraît que stu iadzo cein pre tot dè bon, kâ pou dè teimps ein aprés, lo gaillâ eut l'eintrâïe dè la mâison et tsacon sè créyâi que cein finetrâi pè on bet d'accordâiron, mâ on ne s'atteindâi pas âo tor qu'allâvè djuï la pipa à Bretson. La Cathrine savâi que Bretson amâvè bin foumâ et po lâi férè on pliési lo dzo dè la noce, le fe état, dâo teimps iô sè frequentâvont, que la foumâire lâi convegnai pas et le défeindé à Bretson dè foumâ quand vegnâi pè l'hotô, et faille obéï.

Onna né lâi eut dâi voleu que firont 'na ramassâïe per tsi Bretson et la balla pipa lâi passà.

Bretson ein eut dâo chagrin; mâ faille sè conteintâ. On ami que sè trovà on dzo dè martsi pè Lozena, roudassivè ein atteindeint la cliotse dè la